**Communiqué de presse du Haut-commissariat au Plan à l’occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants**

Le 12 juin 2020, le monde célèbre la Journée mondiale contre le travail des enfants sous le thème « **COVID-19 : Protégeons les enfants contre le travail des enfants, maintenant plus que jamais !** »

A cette occasion, le Haut-commissariat au Plan présente les traits saillants du travail dangereux[[1]](#footnote-2) des enfants selon les données de l’enquête nationale sur l’emploi de 2019.

Au Maroc, on compte 200.000 enfants économiquement actifs parmi les 7.271.000 enfants âgés de 7 à 17 ans, marquant une baisse de 23,5% par rapport à 2017. Parmi les enfants économiquement actifs, 119.000 accomplissent des travaux dangereux, ce qui correspond à un taux d’incidence de 1,6%[[2]](#footnote-3) (contre 2,3% en 2017). Les enfants astreints à ce type de travail sont à 74,4% ruraux, 84% masculins et à 75,6% âgés de 15 à 17 ans.

Quatre régions abritent 68,1% des enfants astreints au travail dangereux. La région de Casablanca-Settat vient en tête avec 27,9%, suivie de Marrakech-Safi (16,1%), puis région de Fès-Meknès avec 13,1% et enfin la Rabat-Salé-Kénitra (11,0%).

Ils sont au nombre de 30.000 en milieu urbain, constituant 83,1% des enfants au travail dans les villes (37.000 enfants) et 0,7**%** de l’ensemble des enfants citadins(4.200.000 enfants). En milieu rural, les enfants exerçant un travail dangereux sont au nombre de 89.000, ce qui correspond à 54,3% des enfants économiquement actifs (163.000 enfants) et à 2,9**%** de l’ensemble des enfants dans ce milieu(3.071.000 enfants)**.**

Parmi les enfants de sexe masculin, 100.000 d’entre eux exercent un travail dangereux, soit 67,1% des garçons au travail. C’est le cas pour 19.000 filles qui exercent un travail dangereux, ce qui correspond à 37,4% des filles en travail.

Par ailleurs, 12,1% des enfants exerçant un travail dangereux sont en cours de scolarisation, 83,7% ont quitté l’école et 4,3% ne l’ont jamais fréquentée.

Le travail dangereux des enfants reste concentré dans certains secteurs économiques et diffère selon le milieu de résidence. En zones rurales, les enfants astreints à ce type de travail se retrouvent en particulier dans le secteur de l’"agriculture, forêt et pêche" (75,4%). En revanche, en villes, ils sont concentrés dans les "services" (54,8%) et dans l’"industrie y compris l’artisanat" (31,3%).

Ce type de travail demeure concentré dans certains statuts professionnels et diffère selon le milieu de résidence. En milieu rural, 66,9% des enfants astreints au travail dangereux sont "aides familiales" et 23,6% "salariés". En milieu urbain, 45,2% des enfants sont "salariés", 30,4% des "apprentis" et 16,3% "aides familiales".

Par ailleurs, au niveau mondial, selon les statistiques de l’OIT, 218 millions d’enfants entre 5 et 17 ans sont occupés économiquement dans le monde. Parmi eux, 73 millions, 4,6% de l’ensemble des enfants entre 5 et 17 ans, accomplissent des travaux dangereux.

1. Est considéré comme travail dangereux tout travail qui, par sa nature ou par les conditions dans lesquelles il est exercé, est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant, tout travail exercé pendant une durée excessive relativement à l'âge de l'enfant; ainsi que tout travail dont l'horaire est partiellement ou entièrement de nuit. [↑](#footnote-ref-2)
2. C’est le rapport entre les enfants astreints au travail dangereux et l’ensemble des enfants appartenant à la même catégorie de population. [↑](#footnote-ref-3)